

# Notes sur l'ouvrage intitulé Du Gouvernement de Berne

Autor(en): **Junod, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **84 (1976)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-63727>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Notes sur l'ouvrage intitulé *Du Gouvernement de Berne*

LOUIS JUNOD

Albert de Montet, dans son *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois...*, attribue cet ouvrage au doyen Curtat; des descendants du doyen ont contesté cette attribution. Il vaut la peine tout d'abord d'essayer d'éclaircir ce problème.

Louis-Auguste Curtat est né à Lausanne le 26 janvier 1759; il était fils de Samuel-Henri-Marc Curtat et de Marguerite Gautier.

Sortant du Collège de Lausanne, troisième sur vingt, il est admis comme étudiant en Eloquence à l'Académie de Lausanne en 1771, dans l'auditoire de Philosophie en 1773, et dans celui de Théologie en 1776; c'est une carrière tout à fait normale; mais ayant fait ses quatre ans en Théologie à la suite les uns des autres, il devient en 1781 précepteur à Bordeaux dans une famille protestante, comme d'autres avant et après lui; il a pu notamment y rencontrer Daniel-Amédée Fornallaz, son aîné de quelques années, qui y arrive en 1780, également comme précepteur dans une famille protestante, après huit ans de séjour en Angleterre, entre autres comme professeur de français au Collège de Harrow-on-the-Hill <sup>1</sup>.

Curtat semble être resté à Bordeaux jusqu'en 1784. Rentré à Lausanne, il est consacré en 1785 comme pasteur avec son rang dans la volée de consécration de 1782 <sup>2</sup>. Il commence alors son ministère pas-

---

<sup>1</sup> Cf. notre édition des *Mémoires* de Daniel-Amédée Fornallaz, à paraître prochainement.

<sup>2</sup> Ces précisions sont tirées des Archives cantonales vaudoises, Bdd 51/10 et Bdd 115/3-4. Curtat demande en vain en décembre 1780 à pouvoir faire les examens de consécration avec ceux de la première volée; en mars 1781, il obtient la permission de s'absenter du pays en conservant son rang dans sa volée. En février 1785, avec une « santé extrêmement délabrée », mais « sujet très estimable », il est autorisé à se présenter aux examens de consécration; et le 6 juin 1785, au vu de ses succès, l'Académie le place en tête de la volée de consécration de 1782.

toral. Il est d'abord suffragant à Vuarrens en 1785-1786, puis à Berne en 1786-1787. Sur quoi, il est nommé second pasteur français à Berne en 1788, fonction qu'il occupe jusqu'en 1799, date à laquelle il devient le premier pasteur français, et le reste jusqu'en 1800. Il revient alors à Lausanne, où il entame une longue carrière, comme troisième pasteur dès 1800, second pasteur dès 1807, et enfin comme premier pasteur dès 1815 jusqu'à sa mort en 1832. Il est doyen de la Classe de Lausanne.

C'est comme premier pasteur de Lausanne qu'il publie en 1821 ses deux brochures, *De l'établissement des conventicules dans le canton de Vaud*, et *Nouvelles observations sur l'établissement des conventicules dans le canton de Vaud*. Nous sommes alors en plein dans l'affaire du Réveil. Comme le dit Albert de Montet, « il cherche à démontrer dans ces deux opuscules que les assemblées religieuses en dehors de l'Eglise nationale, quoique louables dans leurs principes à beaucoup d'égards, offrent du danger pour la paix religieuse du pays ». Il s'y montre très dur pour les « dissidents », et est ainsi à l'origine des débats d'où sortit la loi ecclésiastique du 20 mai 1824.

Il avait été aussi l'auteur, en 1810, du « Canton de Vaud si beau », à l'occasion de l'inauguration du bâtiment du Grand Conseil. Rappelons-en ici quelques strophes :

I.

Chantons notre aimable patrie,  
Chantons cette terre chérie,  
Et son bonheur et son tableau  
De vie;  
Chantons tous le canton de Vaud  
Si beau!

V.

Bergère assise aux champs seulette,  
Ne possédant d'autre musette  
Que la clochette du troupeau,  
Répète,  
Mon cher pays, canton de Vaud  
Si beau!

VI.

Sur le déclin de la lumière,  
Ses moutons gagnent leur chaumière,  
L'agneau cherchant dans le hameau  
Sa mère,  
Dit en bêlant, canton de Vaud  
Si beau!

VIII.

Quand la nuit fait tout disparaître,  
Le hibou vient sur la fenêtre,  
Ou sur la tour d'un vieux château  
Sans maître,  
Annoncer le canton de Vaud  
Si beau!

IX.

Oh! quelle douce jouissance  
De célébrer l'indépendance  
Qui vint lui donner de nouveau  
Naissance,  
Et le nomma canton de Vaud  
Si beau!

Rien dans ce qui précède n'exclut l'attribution à Curtat de l'ouvrage intitulé *Du Gouvernement de Berne*. Toute sa vie Curtat a été un serviteur fidèle du gouvernement, du gouvernement bernois d'abord, du gouvernement vaudois ensuite; il est du côté de l'autorité et du pouvoir établi; il l'a montré dans la dureté de sa lutte contre les « sectaires » et les dissidents. En 1810, dans son « Canton de Vaud si beau », il n'a fait qu'obéir au gouvernement, qui entendait célébrer l'indépendance à l'occasion de l'inauguration du bâtiment du Grand Conseil.

En tout cas, son attachement au canton de Vaud, tel qu'il l'exprime dans la chanson de 1810 d'une manière touchante, et même par moments ridicule, cet attachement est sincère, et se retrouve tout aussi nettement exprimé dans le volume de 1793:

« D'un autre côté, j'aime tendrement le Pays de Vaud; c'est mon pays proprement dit: son local, son climat, le caractère de ses habi-

tants, cet inexprimable charme qui nous enchaîne aux beaux lieux qui nous ont vu naître, les droits de Citoyens si précieux pour qui sait les connaître, toutes les affections les plus douces de la nature, tous les liens du sang et de l'amitié m'y attacheront jusqu'à la fin de mes jours. »<sup>1</sup>

Nos recherches dans les Archives de l'Etat de Berne ne nous ont pas jusqu'à présent permis de trouver la preuve que Curtat est bien l'auteur de *Du Gouvernement de Berne*. Mais un tel ouvrage entrerait très exactement dans les vues et dans la politique du Conseil Secret de Berne. L'anonymat, la discrétion sur le lieu d'impression, « En Suisse 1793 », tout cela est destiné à donner plus de poids à l'ouvrage, à lui procurer une meilleure et plus large audience que s'il sortait trop visiblement des presses d'une imprimerie de Berne.

On trouve dans les archives du Conseil Secret deux exemples très clairs de cette politique du gouvernement bernois dans sa propagande contre-révolutionnaire. Les voici.

Le 2 novembre 1791, le secrétaire du Conseil Secret, Morlot, écrit à un nommé Léopold-Aloys Hoffmann, professeur impérial et royal d'éloquence pratique et de style d'affaires à l'Université de Vienne, pour lui accuser réception de sa lettre du 19 du mois précédent, accompagnée du prospectus d'un nouvel hebdomadaire, à paraître prochainement sous le titre de *Wiener Zeitschrift*. Le gouvernement de Berne n'a pas l'habitude de répondre à des demandes de particuliers, mais la bonne intention qui anime cette entreprise a frappé LL.EE., qui ne peuvent s'empêcher de faire une exception à la règle générale en sa faveur. Elles sont prêtes à faire ce qui dépendra d'Elles pour favoriser la diffusion de ce journal dans leur pays, et elles donnent de plus au libraire de Berne, Jean-Antoine Ochs, l'ordre de souscrire dès maintenant à vingt exemplaires de cette publication. — Une note à usage interne ajoute que l'ordre a été donné au libraire de souscrire *en son nom* à vingt exemplaires de cette publication, mais avec la promesse qu'on lui prendra tous les exemplaires qu'il n'aura pas réussi à écouler dans le public, et qu'on l'indemniserait de la somme correspondante<sup>2</sup>.

Le 11 décembre 1791, le Conseil Secret écrit au bailli de Lausanne en ces termes, que nous traduisons en français sur l'original: « Pour

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 155 s.

<sup>2</sup> Archives d'Etat de Berne, Manual du Conseil Secret, IX, à la date.

ce qui concerne l'impression de la publication appelée *Le vigneron Jaques*, nous ne trouvons indiqué ni de la faire paraître dans le *Journal de Lausanne*, ni de la faire imprimer par vos soins, et cela d'autant moins que cela se saurait. Mais si l'auteur de cet écrit, composé dans une bonne intention, voulait le faire imprimer de lui-même, il faut lui en laisser la liberté, mais il sera alors nécessaire de supprimer le passage dans lequel on mentionne le duc de Savoie comme ancien seigneur du pays, et le remplacer par une tirade sur les suites de l'anarchie. »<sup>1</sup>

C'est sans doute dans des conditions analogues, avec la permission ou même sur l'ordre du gouvernement, que parut en 1793 l'ouvrage *Du Gouvernement de Berne*, mais avec la même discrétion.

On peut donc, jusqu'à preuve du contraire, laisser à Curtat la paternité de *Du Gouvernement de Berne*. L'auteur en est en tout cas un Vaudois, et un homme qui sait écrire et bien écrire, et probablement un pasteur.

L'ouvrage, qui compte 286 pages, plus XVI pages d'introduction, se compose de deux parties nettement différentes: la première, pages 1 à 150, traite du gouvernement de Berne en général; la seconde, pages 151 à 284, s'occupe des événements récents, « De ce qui s'est passé dans le Pays de Vaud » dans les années 1790 à 1792.

C'est le premier chapitre de cette seconde partie qui nous paraît le plus intéressant pour une étude de l'opinion publique vaudoise à l'époque. Ce chapitre I, « Origine des derniers événements du Pays de Vaud », porte comme épigraphe: *Dedit hanc contagio labem*, c'est la contagion qui a répandu cette peste; c'est donner immédiatement une idée claire de la façon dont l'auteur considère la Révolution française et ses faiseurs de « constitutions théorétiques, enfantées par le délire de l'orgueil et applaudies par l'enthousiasme, avant que l'expérience les ait sanctionnées »<sup>2</sup>. Dans le même passage, on trouve encore cette profession de foi de l'auteur: « J'aime et je chéris notre Gouvernement par réflexion... Je le respecte et je le chéris par un principe de conscience, parce que je suis convaincu qu'il a fait jusqu'ici le bonheur de ma Patrie, et que ma Patrie m'est chère; parce que je fais de la soumission aux loix et au gouvernement établi la seconde de toutes les vertus, selon cette belle distinction de Cicéron, qui s'entendait en

---

<sup>1</sup> Archives d'Etat de Berne, Manual du Conseil Secret, IX, à la date.

<sup>2</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 154.

vertu, je pense, aussi bien que les raisonneurs du dix-huitième siècle: *prima officia Diis immortalibus, secunda Patriae, tertia Parentibus.* » <sup>1</sup>

C'est la Révolution française, et elle seule, qui est responsable des désordres dans le Pays de Vaud. « Depuis plus de deux siècles notre heureuse Patrie jouissait d'une tranquillité intérieure dont rien n'avait encore interrompu le cours. Il y avait sans doute, comme dans toutes les choses humaines, quelques sujets légers de mécontentement; mais ils étaient rares, ils diminuaient même chaque jour; et tandis que dans les autres Etats, on dit que la marche ordinaire est une tendance insensible au despotisme, on voyait notre Gouvernement s'améliorer et s'adoucir d'une manière frappante par la sagesse des Chefs. Les vexations de tout genre y étaient inconnues; la douceur et la bienveillance avaient succédé à une certaine rudesse, dont les temps passés offraient encore quelques exemples; les droits de tous étaient maintenus, la justice bien administrée; le règne des Loix, toujours modéré par celui de la bienfaisance et de l'humanité, achevait de triompher avec les lumières sur les ruines de préjugés antiques; jamais le Souverain n'avait mis plus de soin à faire le bonheur de son Peuple; jamais il n'en avait reçu peut-être de plus justes bénédictions; tout semblait en un mot présager une prospérité constante; mais la Révolution française s'est élevée... et notre bonheur social a disparu. » <sup>2</sup>

L'habileté de l'auteur consiste précisément à poser comme admis et indiscutable ce qui est justement contesté par la partie adverse; presque pas une des phrases de ce passage qui ne constitue une pétition de principe, à l'encontre de laquelle les révolutionnaires peuvent en opposer d'analogues, mais de sens inverse. L'auteur prône « le Souverain sous lequel nous avons *le bonheur de vivre* », il aime « le Gouvernement sous lequel nous avons *le bonheur de vivre* ». On se souvient que ce *bonheur de vivre* sous la tutelle bernoise était aussi le leit-motiv des adresses de fidélité, souvent inspirées et suscitées d'en haut, envoyées par les communes à Berne en 1790 et 1791. L'auteur parle « d'un pays où la plus grande majorité des habitants *aimerait* à répandre son sang pour la prospérité de ses chefs » <sup>3</sup>, renchérissant encore sur l'adresse des paroisses de Lavaux, qui se contentait d'affirmer que les habitants étaient « *prêts... à verser jusques à la dernière goutte de leur sang pour défendre l'Etat et le gouvernement* ».

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 154 s.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 159-160.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 184.

L'auteur analyse avec lucidité ce qui peut expliquer le succès des idées nouvelles dans le Pays de Vaud, et il en voit diverses raisons :

« Plusieurs, guidés par les seules vues de l'intérêt, ont cru voir dans ce nouvel ordre de choses la sûreté de leurs rentes, et la parfaite liquidation d'une dette énorme à laquelle ils étaient si fort intéressés. D'autres, séduits par des sentiments plus nobles, ont cru voir se lever l'aurore d'un beau jour en faveur de l'humanité souffrante, les chaînes de la servitude brisées, l'homme retrouvant ses droits, et le retour certain de l'ancien âge d'or. Quelques-uns, descendants de ces colons français, chassés jadis de leur Patrie pour cause de Religion, et conservant dans le fond du cœur le souvenir des maux qu'un Gouvernement despotique, mais esclave du clergé de Rome, avait fait à leurs pères, se félicitaient de voir les prêtres humiliés, le despotisme abattu, dans l'espérance que la Réformation serait publiquement favorisée. Plusieurs aussi, qui se croient des philosophes par cela seul qu'ils abandonnent le christianisme en tout ou en partie, applaudissaient avec un orgueilleux triomphe à des principes soi-disant philosophiques : c'était la gloire de leur secte ; ils suivaient avec le plus vif enthousiasme le développement des leçons de leurs principaux maîtres ; ils partageaient les honneurs publics qui leur étaient décernés, leurs couronnes, leurs statues, leurs apothéoses ; ils pensaient être enfin au moment glorieux qui serait marqué dans les annales du monde par la chute d'une religion dont la sainteté les désole, et ils admiraient avec transport la construction d'un édifice dont la pierre fondamentale était l'impiété. Mais de tous les motifs d'enthousiasme en faveur de la Révolution française, aucun n'eut une influence plus générale, quoique plus secrète, que la passion de l'indépendance... passion qui est au juste amour de la liberté ce que l'envie est à l'émulation, et l'avarice à l'économie » <sup>1</sup>.

A tous ces motifs, l'auteur en ajoute encore un, sur lequel il s'étend longuement à plusieurs reprises : « cet aveuglement déplorable avec lequel tant de gens se livrent tête baissée à tout ce qui nous vient de France ; si l'on y ajoute cette légèreté qui court après toutes les choses nouvelles, bonnes ou mauvaises, et qui les accueille avec délices, en vertu de leur nouveauté ; cette funeste manie de science et de bel esprit, qui fait embrasser à tant de personnes des deux sexes tout ce qu'on leur présente, et même les absurdités les plus palpables, pourvu qu'on

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 160-162.

les leur présente sous le beau nom de philosophie et de nouveau développement de la raison; cette précipitation inconsidérée qui les fait courir au-devant de tout ce qu'on débite sous ces beaux noms, dans la crainte de rester honteusement en arrière de leur siècle, on ne sera pas étonné des admirateurs nombreux de la Révolution française. »<sup>1</sup>

Curtat revient ailleurs sur ce que nous appellerions aujourd'hui snobisme. Il le traite de « Gallomanie », de mode éphémère, qui aurait suivi son cours extravagant, comme tant d'autres modes ont fini le leur avant celle-ci. « Comme la dernière mode venue de Paris était de critiquer les Souverains, on critiquait le nôtre, et l'on se plaignait pour se plaindre, afin d'être sur le ton du jour. »<sup>2</sup> Ailleurs encore il s'écrie: « Soyons Patriotes, nous ne pouvons trop l'être... mais soyons-le comme Suisses, et non comme des singes de la France »<sup>3</sup>.

Et ses sarcasmes de s'abattre sur l'Assemblée Nationale Française: « Ils ne prétendaient pas n'agir que pour eux, ne penser que pour eux, ne constituer que leur seule Patrie; mais ils étendaient encore leur bienfaisance à tous les peuples de l'Univers, joignant ainsi au Patriotisme le plus ardent le Cosmopolitisme le plus parfait. Dans cette vue, ils généralisaient leurs idées; ils posaient leurs principes comme universels; ils ne travaillaient pas pour la France, mais pour le *monde*; et non contents de décréter les droits des Français, ils s'arrogeaient encore l'extravagant privilège de décréter les droits de l'homme. »<sup>4</sup>

Nous n'avons pas l'intention de reprendre en détail tous les chapitres de cet ouvrage; nous signalerons seulement quelques points où se marquent à la fois ou successivement la sincérité de l'auteur, sa perspicacité, son intelligence, mais aussi son habileté à esquiver les difficultés, ses partis pris, son talent de polémiste.

Le chapitre III de la seconde partie est consacré à l'affaire Martin. L'auteur va se tirer avec une grande habileté de la tâche très difficile qui consistait à la fois à défendre le gouvernement bernois de tout reproche d'arbitraire, et à laisser intacts l'honneur et la réputation du pasteur Martin. Et il termine par une pirouette sur la punition du calomniateur: « Si le Souverain ne l'a condamné ni à l'exil, ni à la

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 164 s.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 171.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 275.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 166.

mort, il a fait plus encore; après lui avoir demandé sa démission de l'emploi de secrétaire du Consistoire de Mézières, il l'a livré enfin au plus impitoyable des exécuteurs, à l'opinion publique. »<sup>1</sup>

Dans le chapitre IV, « Des délations », il nie qu'il y ait eu dans cette affaire Martin une délation, puisqu'on ne peut parler de délation que s'il s'agit d'un tyran qui en profite pour se débarrasser de ses ennemis. Or Martin a été acquitté. Même s'il y a eu un délateur, méprisable, un prince sage doit savoir tirer parti, dans des circonstances délicates, même de ses sujets les moins estimables. « Le lion de la fable n'est-il pas loué de ce qu'en partant pour la guerre, il sut profiter de tout, et se servir même de l'âne en qualité de trompette? »<sup>2</sup>

Les participants aux banquets des 14 et 15 juillet 1791 ne sont pas épargnés; il s'est passé alors des choses mauvaises, dangereuses. « On arbora sans aucun scrupule les signes et les couleurs qui servent de ralliement chez nos voisins... l'on chanta avec éclat leurs chansons de cannibales... l'on insulta manifestement notre Souverain. »<sup>3</sup> L'auteur passe comme chat sur braise sur la cérémonie humiliante du Champ-de-l'Air, que même Rovéréa condamne sévèrement, disant: « Des députations... furent sévèrement admonestées... tous emportèrent et transmirent à leurs collègues un sentiment d'amertume, dont le souvenir n'est pas encore effacé. Cette sinistre journée fut terminée par un repas splendide et bruyant. »<sup>4</sup> Notre auteur dit simplement: « La Haute Commission convoqua quelques députés des différentes villes, et après leur avoir adressé des exhortations paternelles, en chargeant les chefs de mieux veiller désormais à leur police, les troupes retournèrent paisiblement dans leurs foyers. »<sup>5</sup> La levée de troupes a sauvé le pays de la révolution. « Il est impossible de ne pas reconnaître combien nous sommes redevables à tous ceux qui nous ont garantis du piège par leur prudence et par leur fermeté. »<sup>6</sup>

Les personnes punies sont peu nombreuses, une douzaine à peu près, et toutes dignes de châtement. Et la conclusion est une violente diatribe contre la Révolution, les philosophes et les révolutionnaires; l'auteur revendique le beau nom de patriotes pour les tenants de

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 206.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 224 s.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 230.

<sup>4</sup> F. DE ROVÉREA, *Mémoires*, t. I, Berne-Paris-Zurich 1848, p. 76.

<sup>5</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 236.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 254.

l'ordre ancien, qui y ont un droit plus légitime que les tenants de la révolution et du bouleversement général <sup>1</sup>.

Passons maintenant rapidement à la première partie de l'ouvrage. La constitution est aristocratique, l'auteur l'aime parce que c'est la tête qui dirige. Il n'y a rien à redire à la justice, civile ou criminelle. Les contributions publiques sont légères, le peuple est heureux, « il ne se sent point vexé par les contributions publiques, dont il reconnaît que l'établissement est nécessaire... J'ai vécu longtemps avec des agriculteurs et des gens de la campagne, et je puis attester que je n'en ai jamais entendu un seul se plaindre des impositions qu'il avait à payer. » <sup>2</sup> L'auteur procède surtout par des affirmations, sans se donner la peine d'en démontrer la justesse.

Il y a peu de pays où les finances sont mieux administrées qu'à Berne; il n'y a pas de dissipation des finances. Tout ce qu'on peut alléguer, ce sont deux ou trois receveurs enrichis, mais ce sont des Vaudois.

Les baillis sont soucieux du bon renom du gouvernement, les règlements leur interdisent de recevoir « toute espèce de présent pour l'exercice de leurs fonctions, pour les emplois qu'ils confèrent, ou sans raison déterminée » <sup>3</sup>. Les règlements l'interdisent, dirons-nous, mais qu'en est-il dans la réalité? Que l'on songe seulement à l'article d'Emile Kùpfer, où l'on voit s'accumuler les cadeaux offerts au bailli de Morges <sup>4</sup>. Les baillis ne s'enrichissent pas aux dépens du peuple, il y a des négociants qui gagnent plus qu'eux. Le traitement des baillis garantit d'ailleurs les sujets de leurs déprédations; et il convient que les baillis « aient dans leur extérieur et dans leur dépense un certain éclat extérieur, plus nécessaire qu'on ne le pense au bonheur de la société » <sup>5</sup>.

L'accès auprès du Souverain est facile, ceux qui sont appelés à se rendre à Berne devant les membres du gouvernement peuvent en témoigner, « je n'en ai point vu... qui ne bénissent le Souverain sous les lois duquel ils avaient le bonheur de vivre » <sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 265-269.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 23 et 24.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>4</sup> Cf. EMILE KÛPFER, *Le mémorial d'un bailli de Morges au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *RHV*, 1947, p. 78.

<sup>5</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 41.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 47. L'auteur, pour écrire cette phrase, doit vivre à Berne ou y avoir vécu longtemps.

Le service obligatoire dans les milices n'est pas onéreux, la seule dépense est de fournir ses armes et son uniforme. De Portes, dans son manifeste de 1789, était d'un tout autre avis et trouvait que c'était une lourde charge <sup>1</sup>. L'auteur voit tout en rose, les exercices ont lieu le dimanche après le service divin, et il n'en résulte aucune perte de temps pour les artisans ou les paysans; les revues sont une espèce de fête patriotique. Quant au service étranger, c'est une excellente école pour ceux qui s'y engagent, volontairement d'ailleurs. Ici encore de Portes est d'un autre avis <sup>2</sup>.

Les abus existent-ils? Ceux qui se plaignent sont « quelques désœuvrés, qui chercheraient volontiers dans le bouleversement de l'Etat de quoi charmer l'ennui qui les consume, et varier les plaisirs de leur âme blasée en voyant les scènes d'une révolution » <sup>3</sup>. Ceux qui gouvernent valent mieux qu'eux. « L'art de gouverner les Etats ne consiste pas seulement à raisonner doctement sur des idées générales et sur de grands mots indéfinis, tels que ceux-ci par exemple, *souveraineté du peuple, liberté, égalité, pouvoir législatif et pouvoir exécutif*, comme le font nos habiles... cet art si difficile consiste en deux choses inséparables, voir l'ensemble et les détails en même temps... art qui n'est pas si facile qu'on pense, et qui exige autant d'expérience que de réflexion. <sup>4</sup> » Les abus, s'ils existent, sont en si petit nombre, qu'il ne vaut pas la peine de vouloir un changement dans la constitution, toujours infiniment dangereux.

La véritable souveraineté du peuple consiste en ce qu'il soit l'objet des lois, des soins et de l'attention du gouvernement; le Pays de Vaud connaît donc la véritable souveraineté du peuple. — Comme on le voit, en changeant le sens des mots, on arrive à démontrer tout ce qu'on veut. — Le despotisme le plus rigoureux est celui du peuple soumis aux magistrats qu'il a élus, et contre lesquels il ne pourra réclamer. Les élections sont d'ailleurs plus dangereuses que le choix par la naissance. Des magistrats nommés pour un court temps en abuseraient pour mieux profiter de ce court espace de temps. De fait, « nous nommons de cœur nos représentants » <sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> *Un cahier de doléances vaudois*, dans *RHV*, 1948, p. 15 s.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 17 s.

<sup>3</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 94.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 102.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 122.

« Avant que nos voisins eussent décrété dans leur sagesse que tous les droits féodaux étaient abolis, on n'y pensait pas dans notre canton. <sup>1</sup> » Les *philosophes* vaudois ne sont dans le fond que des marionnettes, qui n'ont d'esprit qu'autant que la France leur en donne, pitoyables esclaves de toutes les nouveautés d'un autre peuple. Inconcevable empire de la mode. On se glorifie d'une nouvelle parure, d'un nouveau meuble venu de Paris, comme on se glorifierait d'une nouvelle vertu. Mais alors, si l'on veut suivre la mode de Paris, pourquoi ne pas la suivre jusqu'au bout, pourquoi ne pas décréter l'impôt foncier? — L'auteur met ici le doigt sur une difficulté très réelle, qui provoquera en 1802 le soulèvement des Bourla-Papey.

Y a-t-il des vices d'administration? Les greniers ne sont pas là pour enrichir l'Etat, mais pour maintenir un cours modéré des prix. — Cette affirmation, exacte, a été démontrée par M. G.-A. Chevallaz <sup>2</sup>. On critique les privilèges des Bernois dans les services étrangers; nul n'est obligé d'y entrer, ceux qui « choisissent cet état, ils sont censés d'en accepter toutes les conditions de son régime » <sup>3</sup>. Sur ce point de Portes, et avant lui Gibbon, avaient une autre opinion <sup>4</sup>.

L'affaire du « grand chemin » de Morges était gênante pour l'auteur. Il l'escamote: comme il ne connaît pas les droits et les titres, il se refuse à déclarer si l'affaire était abusive ou non. D'ailleurs « ce chemin était absolument nécessaire; l'utilité générale autorisant la fin, autorisait le moyen ». Et l'auteur se fait un malin plaisir de citer un Girondin: c'est M. Brissot qui l'a dit: « L'utilité publique est à la base de toutes les opérations de l'homme d'Etat. » <sup>5</sup>

Et de conclure que la plupart des choses que l'on dit abusives ou vicieuses ne le sont point. « Lorsque j'ouvre les yeux et que je vois tous ces faits incontestables, il m'est impossible d'envisager mon attachement à notre Souverain actuel comme une erreur, comme une affaire de préjugé, comme la bêtise d'un esprit lourd, qui n'est pas encore mûr pour la doctrine de la liberté, comme un bel amour pour l'esclavage. » <sup>6</sup> « Convaincu que cette chère Patrie est heureuse sous

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 126.

<sup>2</sup> G.-A. CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne 1949, paru dans *Bibliothèque historique vaudoise*, IX.

<sup>3</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 140.

<sup>4</sup> *Un cahier de doléances vaudois*, p. 17 s. ED. GIBBON, *Lettre sur le gouvernement de Berne*, paru dans *Miscellanea Gibboniana*, publ. de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, t. 10, Lausanne 1952, p. 136 s.

<sup>5</sup> *Du Gouvernement de Berne*, p. 145.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 149.

son gouvernement actuel et ne peut que perdre infiniment sous un autre, je confondrai toujours dans mon cœur, en dépit de tous les systèmes, l'amour de ma Patrie et l'amour de mon Souverain; je ne cesserai de le bénir pour les biens qu'il nous fait à tous, et d'élever au Ciel les vœux de ma reconnaissance pour implorer toutes les bénédictions sur ces chefs, qui méritent à si juste titre le nom de Pères du peuple. »<sup>1</sup>

Nous concluons nous-même en disant que l'ouvrage *Du gouvernement de Berne* est un livre partial, mais sincère; bien écrit, esquivant les difficultés, habile, sachant utiliser les points forts de sa position de défenseur de l'ordre établi. C'est sans doute l'expression personnelle d'un partisan de Berne, mais cette manière de voir et de juger les choses devait trouver un large écho dans certaines couches de la population de notre pays, particulièrement dans les milieux ecclésiastiques et conservateurs. C'est, sans doute aucun, une des meilleures manifestations de la propagande gouvernementale bernoise.

---

<sup>1</sup> *Du Gouvernement de Berne*. p. 150.